

Communiqué

Constataion par les OSCs de risques sérieux de corruption dans les marchés publics du XVIème Sommet de la Francophonie

Nous, organisations de la société civile malagasy signataires du présent communiqué, ayant pour mandat de représenter les intérêts des citoyens, souhaitons attirer l'attention des autorités étatiques nationales ainsi que celle de l'Organisation Internationale de la Francophonie sur les dysfonctionnements que nous avons été en mesure de constater au niveau de la passation des marchés publics du XVIème Sommet de la Francophonie, dans le cadre d'un atelier de formation et d'échanges de deux jours sur le thème des marchés des marchés publics à Madagascar, tenu les 22 et 23 Novembre 2016.

Nous avons entrepris une évaluation systématique et objective de 107 marchés publics passés dans le cadre de la réalisation du XVIème Sommet de la Francophonie, sur la base d'une méthodologie d'analyse validée collectivement et basée sur dix indicateurs. Parmi ces 107 marchés, 54 ont été attribués par appels d'offres ou appel à manifestations d'intérêt et 53 par voie de consultation.

L'évaluation a permis la construction d'un indice de risque de corruption dans les marchés publics, composé des trois indicateurs considérés comme les plus pertinents parmi les dix :

- 1 . Le marché suit une procédure de dévolution d'exception,
- 2 . le marché est soupçonné d'un découpage flagrant visant à échapper aux règles formelles de mise en concurrence,
3. le nombre de soumissionnaires du marché est inférieur à trois.

Nature et montant

Ces 107 marchés publics du XVIème Sommet de la Francophonie dont les informations ont été mises à notre disposition mais qui n'incluent pas les grosses infrastructures (routes, Village de la Francophonie ...), représentent à eux seuls un budget de 25,6 milliards d'ariary (soit environ 8 millions de dollars américains). L'application de cet indice de risque de corruption dans les marchés publics montre que 62% de ces marchés présentent un danger sérieux de corruption, compte tenu du processus dans lequel s'est déroulé la passation de ces marchés.

Constat

Il convient de noter que les marchés publics du XVIème Sommet de la Francophonie ont généralement suivi les procédures légales de passation, notamment les exigences de publication dans les journaux des avis spécifiques de mise en concurrence et avis d'attribution des marchés passés par appel d'offres ouverts

Cependant plusieurs marchés présentent des caractéristiques classiques de fractionnement de contrats visant à s'affranchir de procédures d'appels d'offre ouverts, où les règles formelles de mise en concurrence et de publicité légalement requises sont les plus exigeantes. Pour près des deux tiers des marchés, seuls un ou deux prestataires ou fournisseurs ont candidaté à leur obtention, un chiffre qui démontre une absence évidente de mise en concurrence effective. Par contre, seul un marché a fait l'objet d'une procédure de dévolution d'exception, en l'occurrence un appel d'offres restreint.

Compte tenu des montants importants de fonds publics investis dans l'organisation de cet évènement, nous exigeons de la part des autorités compétentes qu'elle procède de façon systématique à un audit complet des marchés que nous avons identifiés comme présentant un risque élevé de corruption.

De plus, nous souhaitons souligner plusieurs observations qu'il nous a été permis de réaliser au cours de notre évaluation.

- Tout d'abord, il apparaît très clairement que les montants investis pour la réalisation de travaux, la production de prestations intellectuelles et de services ou encore la fourniture de matériel pour le XVIème Sommet de la Francophonie sont disproportionnés, compte tenu de la situation économique dans laquelle se trouve le pays et du coût réel de ces prestations.

A titre d'exemples, nous avons ainsi pu constater :

- *les sept antennes médicales du Sommet qui ont été dotées de matériels pour un montant total de 2 milliards d'ariary, alors même que le système national de santé publique manque cruellement de financement.*
- *Une prestation de consultance pluridisciplinaire de deux milliards d'Ariary*
- *les travaux d'aménagement du parking intérieur au CCI Ivato à 2,5 Milliards Ar*
- *les travaux de réhabilitation des toilettes du Palais de l'Assemblée Nationale pour plus de 18 Millions Ar.*

Questionnements

- Nous exprimons des craintes sur l'utilisation qui sera faite des matériels achetés pour le Sommet de la Francophonie une fois celui-ci réalisé. Comment les véhicules, motos et fournitures diverses, acquis pour plusieurs centaines de millions d'ariary, seront-ils alloués ?
- Nous nous interrogeons sur la ou les sources de financement des marchés publics et sur les montants totaux de ces derniers.
- De nombreux marchés importants et coûteux du Sommet de la Francophonie ont été attribués dans le cadre d'appels d'offres ouverts ou consultations où seul un prestataire ou fournisseur a soumissionné, opérateur qui devient presque de fait l'attributaire de ce marché. Nous exprimons nos interrogations par rapport au faible nombre de soumissionnaires à ces marchés, malgré les opportunités économiques certaines qu'elles représentent pour les opérateurs économiques nationaux.
- Dans plusieurs cas constatés, le montant du contrat final dépasse largement le montant estimatif initial. C'est le cas, par exemple, du dîner officiel du Sommet de la Francophonie qui a été attribué à un soumissionnaire unique pour un montant de 297 millions d'ariary, alors que le montant du budget initialement estimé était «seulement» de 189 millions d'ariary.

- Pour plusieurs marchés, une seule entreprise a candidaté à l'appel d'offre qui lui a, de fait, été attribué d'office.
- Plusieurs marchés ont été remportés par des entreprises individuelles, parfois pour des prestations à des montants très élevés.

Enfin, nous souhaitons remercier la Délégation Générale de l'organisation du Sommet de la Francophonie au Secrétariat Général de la Présidence, pour nous avoir fourni les informations nécessaires à la réalisation de notre évaluation des marchés publics du XVIème Sommet de la Francophonie.

La liberté d'accès aux informations sur la façon dont les marchés ont été attribués nous apparait primordiale pour assurer une gestion transparente et efficace des fonds publics. Nous, organisations de la société civile malagasy, nous engageons à utiliser ces informations pour assurer une veille indépendante et complémentaire à celle exercée par les autorités administratives de contrôle, notamment l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et la Cour des Comptes.

Nous exigeons l'application de la législation par les autorités nationales pour la passation des marchés publics et la vigilance des organisations internationales dont l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), dans le cadre de l'organisation des sommets et événements ultérieurs, ceci afin de contribuer à leur succès et à l'adhésion populaire qu'ils méritent.

Dans cette perspective, nous OSCs signataires du présent communiqué projetons la mise en place d'un Observatoire indépendant des Marchés Publics constitué de la société civile au sens large, incluant les représentants du secteur privé et des syndicats.

Antananarivo, 23 Novembre 2016

Les organisations signataires :

TI IM	ONG RAVINTSARA	ONG SAHA	FIMPA
ONG EXPRIMEZ VOUS	ONG Réseau pour l'Eradication de la Violence	PFNOSCM	CCOC
OPTA	Club Dévelop- pement et Ethique	Board.mg	ONG LALANA
SEMPIF	SeFaFi	MSIS TATAO	VMLF Analamanga
ASIFOD	MONEPT		